

L'Assemblée générale de la CNBPF

L'Assemblée générale de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française s'est tenue le **23 juin au siège de l'U2P à Paris**, présidée par Dominique Anract.

Cette journée a réuni les présidents et collaborateurs des groupements professionnels, et les permanents de la CNBPF, pour un bilan des actions menées durant l'année mais aussi pour échanger sur les thématiques du secteur et les perspectives d'avenir pour la profession. Un moment de partage qui s'est notamment ponctué par les prises de parole des présidents de régions et des présidents des quatre commissions de la CNBPF.



Sélection Coupe du monde de la Boulangerie

La composition de l'équipe de France de boulangerie est désormais connue ! **Corentin Molina** en catégorie « viennoiserie », **Yannis Thouy** en catégorie « pièce artistique » et **Yann Raimondo** en catégorie « pain » représenteront la France lors de la Coupe du Monde de la Boulangerie, au Sirha Bake & Snack du 18 au 21 janvier 2026 à Paris. Les sélections se sont tenues à Clermont-Ferrand, à l'Académie Nationale de la Boulangerie, et à l'Ecole Nationale de la Boulangerie à Paris. Un grand merci aux candidats pour leur état d'esprit et la qualité de leur travail ainsi qu'aux écoles pour leur accueil. L'équipe va désormais s'entraîner pour tenter de reconquérir le titre de Champion du Monde remporté par la France lors de la dernière édition.



Apprentissage ce qu'il faut savoir en 2025

Le mois de juin marque la période des recrutements d'apprentis. Pour connaître le coût réel d'un apprenti selon son âge, les aides mobilisables et le niveau de formation, un simulateur officiel est disponible :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>

À noter : la participation financière obligatoire de 750 € annoncée à partir du 1er juillet 2025 ne concerne que les formations de niveau 6 et 7. Aucun impact pour le secteur de la boulangerie, dont le diplôme le plus élevé - le Brevet de Maîtrise - est classé niveau 5.



Le timbre « La baguette de pain française » brille lors de la 34e Cérémonie des Trophées du timbre

Le 10 juin s'est déroulée la **Cérémonie des Trophées du timbre**, organisée par La Poste, qui récompensait les timbres emblématiques de 2024, à Paris. Le timbre baguette, un timbre olfactif et souvenir, a reçu le prix du **plus beau timbre de l'année** : un véritable succès pour la profession. Mis en vente le 16 mai 2024, jour de la Saint-Honoré, il est en rupture de stock et a été édité à 596 000 exemplaires. La baguette de pain française a également obtenu le titre de **la plus belle oblitération de l'année** et le carnet de timbres des pâtisseries françaises celui du **plus beau carnet de l'année**. Plus de 40 000 votes ont été enregistrés pour cette édition.





Les congés payés

Tout salarié acquiert **2.5 jours ouvrables par mois de travail effectif** chez le même employeur sur la période du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante. Sur une année complète, ce sont donc **30 jours ouvrables de congés** que le salarié acquiert. Pour déterminer la durée du congé dont bénéficie le salarié, **les périodes considérées comme périodes de travail effectif** sont listées à l'article 3141-5 du Code du travail.

L'article 29 de la convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie précise que la période des congés s'ouvre le 1^{er} mai pour se terminer le 1^{er} octobre, sauf dérogations qui peuvent être apportées soit après accord du salarié, soit après accord paritaire départemental, interdépartemental ou régional.

L'employeur doit communiquer les dates de congés payés au salarié **au moins 2 mois avant l'ouverture de la période ordinaire des vacances**. L'employeur ne peut, **sauf en cas de circonstances exceptionnelles, modifier l'ordre et les dates de départ moins d'un mois avant la date de départ prévue**. Le délai de prévenance d'un mois concerne non seulement le congé principal de 4 semaines, mais aussi la 5^{ème} semaine ou les congés conventionnels. En l'absence de définition légale, il appartient aux juges de vérifier que la modification tardive des congés est bien justifiée par des circonstances exceptionnelles.

Entretien Information Retraite

Pour préparer au mieux sa retraite, AG2R LA MONDIALE propose à vos salariés de bénéficier d'un entretien personnalisé par téléphone pour les informer sur leurs droits (date de départ, montant ...). Cet entretien d'une durée de 30 minutes est totalement gratuit.

Pour y accéder, c'est très simple : il suffit de prendre rendez-vous sur **Entretien information retraite (EIR) : faites le point sur vos droits (ag2rlamondiale.fr)**.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR [AG2R LA MONDIALE](https://www.ag2rlamondiale.fr)

